

Vous êtes ici > [Accueil](#) > [Médecine Actualités](#) > [Le Haut Conseil de la Santé Publique recommande de poursuivre la vaccination anti HPV](#)

Le Haut Conseil de la Santé Publique recommande de poursuivre la vaccination anti HPV

28/11/2011 | Gynécologie, Maladies infectieuses, Cancérologie, Santé publique, Recommandations



Le vaccin anti-HPV Gardasil est réaffirmé dans la stratégie de prévention globale des cancers du col de l'utérus. C'est ce que conclut le Haut conseil de la santé publique (HCSP) dans son avis du 21 octobre.

Le HCSP avait été saisi en septembre dernier par Xavier Bertrand, suite à l'existence de données nouvelles susceptibles de remettre en cause l'efficacité et la sécurité du vaccin. La demande du ministre de la Santé était justifiée par deux points : les inquiétudes exprimées par certains professionnels de santé faisant état « *d'une absence de preuve d'efficacité du vaccin et d'un risque de favoriser la survenue de cancers chez des femmes vaccinées alors que déjà infectées* » et les polémiques sur l'apparition d'effets secondaires graves liés à la vaccination.

« *Le Comité technique des vaccinations (CTV), validé par le HCSP, a conclu qu'aucun événement ne permettait à l'heure actuelle de remettre en cause les recommandations antérieures, qui sont donc*

maintenues », résume le Pr Daniel Floret, Président du CTV.

Le délai moyen entre l'infection HPV et la survenue d'un cancer étant de 15 ans, l'efficacité du vaccin sur le cancer du col de l'utérus ne peut actuellement pas être démontrée. « *En revanche, on sait clairement que la vaccination prévient la survenue des lésions cervicales de haut grade qui précèdent le stade de cancer invasif* », poursuit le Pr Floret.

Le HCSP rappelle que si les données confirment l'absence d'effet curatif de la vaccination chez des femmes déjà infectées par le HPV, elles ne permettent en aucun cas de conclure à un risque plus élevé de lésions cervicales de haut grade chez ces femmes. « *Les données de pharmacovigilance, tant sur un plan national qu'international, sont tout à fait rassurantes et ne montrent pas, hors effets secondaires attendus bénins, d'effets secondaires graves et notamment des éléments permettant de penser que ce vaccin induirait des maladies auto-immunes* », souligne le spécialiste.

En conséquence, **en complément du dépistage qui reste à améliorer, le HCSP recommande de poursuivre la vaccination avec l'un ou l'autre des deux vaccins existants chez les jeunes filles de 14 ans**, avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 23 ans chez les femmes n'ayant pas eu d'activité sexuelle ou l'ayant débutée depuis moins d'un an.

Charlotte DELLOYE